



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 15 JANVIER 2025 À 9 H 00

CE-20250115-100

ADOPTION - PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI
- LOT 6 652 075

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire, à la berge des Baigneurs, un pavillon d'accueil et une scène multifonctionnelle extérieure permanente visant à accueillir diverses activités communautaires et de diffusion culturelle, sur le lot projeté 6 652 075 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Hotte et, plus spécifiquement, d'y permettre l'exercice du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)».

(SD-2024-6822)

COPIE CONFORME